



Fiche 5 – L'accompagnement des élèves

Septembre 2009

L'école doit permettre à tous les élèves de s'approprier des savoirs et savoir-faire exigeants et de construire, progressivement et de façon encadrée, leur autonomie afin de pouvoir poursuivre dans de bonnes conditions leurs études et leur formation et de s'insérer dans un monde de plus en plus complexe.

La question de l'accompagnement est devenue centrale dans le débat éducatif, que ce soit à travers la difficulté qu'éprouvent nombre d'élèves, à tous les niveaux de la scolarité, que par l'offre marchande qui se développe sur l'angoisse scolaire. Elle doit s'inscrire dans le cadre de la lutte contre les inégalités spatiales et sociales qui pèsent lourdement sur l'Ecole.

Pour le SNES, c'est dans le cadre de l'école, et d'abord dans les cours, que les élèves doivent acquérir les outils et les méthodologies nécessaires à la réussite scolaire. C'est d'abord au sein de la classe que l'aide doit être pensée, et que les implicites doivent être levés avec les élèves sur ce qu'on attend d'eux, dans le travail en classe comme dans le travail personnel donné dans le prolongement du cours. Ce travail doit être repensé et son utilité réelle interrogée.

La priorité doit être donnée aux niveaux qui peuvent être vécus comme des ruptures, et en particulier les classes de 6^{ème} et de 2^{nde} générale et technologique.

La politique du précédent ministère qui consistait à diminuer le temps scolaire pour renvoyer à l'extérieur de ce temps la prise en charge de l'accompagnement ou de l'aide, sur des financements précaires ou extérieurs au service public d'éducation nationale est une piste qu'il convient d'abandonner. Limiter le temps en classe recentre l'activité en classe sur le cours, renvoyant tous les moments de répétition, de réinvestissement du cours et de travail individuel à l'extérieur du cours. La situation ainsi créée se révèle ségrégative et semble creuser encore plus les inégalités d'ordre social. Il est essentiel d'organiser des espaces et des temps d'accueil des élèves pour leur permettre de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions.

Le SNES demande la suppression des déductions fiscales accordées aux familles qui ont recours aux services marchands de soutien scolaire.

Au collège, L'accompagnement éducatif généralisé par Xavier Darcos à la rentrée 2008 tend à gommer les frontières entre le scolaire et le périscolaire et fait planer, dans le contexte actuel, de lourdes menaces sur les horaires d'enseignement et le devenir de certaines disciplines, en particulier les arts plastiques, l'éducation musicale, l'EPS et les langues vivantes.

Occultant la nécessaire réflexion sur les mécanismes qui engendrent des difficultés scolaires, le volet faussement intitulé « aide aux devoirs et aux leçons » laisse entendre que l'aide aux élèves ne peut avoir lieu qu'en dehors de la classe. Les activités envisagées (approfondissement disciplinaire, pratique de langues vivantes, ateliers scientifiques...) peuvent d'autant plus entrer en concurrence avec les enseignements que le quotidien de la classe se dégrade. En outre, des dispositifs d'aide aux élèves (de type ATP en 6^{ème}) ou d'enseignement à la recherche documentaire mis en place dans le temps scolaire ont parfois été supprimés ou transférés hors du temps scolaire.

Si, pour ne pas creuser les inégalités, une réflexion s'impose sur le contenu, la nature et la forme des devoirs à la maison, il est tout aussi essentiel d'organiser des espaces et des temps d'accueil des élèves pour leur permettre de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions

Le SNES demande la fin du dispositif d'accompagnement éducatif et l'ouverture d'un débat ouvert et serein sur un accompagnement à la scolarité respectueux de la charte de 2001 dans le

cadre de l'accompagnement associatif à la scolarité qui peut apporter une dimension culturelle précieuse.

Les PPRE reposent sur l'individualisation du traitement de la difficulté scolaire et la notion de « contrat » qui renvoie les élèves et leur famille à leur responsabilité dans l'échec ; ils stigmatisent les élèves en difficulté et induisent un découpage des apprentissages qui les enferme dans des micro tâches qui ne font pas sens. Ils montrent, dans leur conception même, une méconnaissance complète des processus à l'œuvre dans les apprentissages et contribuent à freiner la recherche de solutions pédagogiques et éducatives au sein de la classe. En outre, le dispositif décrit dans les textes officiels suppose des moyens horaires considérables qui n'ont jamais été accordés. Les contraintes multiples d'emplois du temps ou de salles, la logique même d'aide individualisée conduisent parfois à sortir les élèves concernés de la classe ; leur retour s'en trouve d'autant plus difficile qu'on les a privés d'une partie des activités de la classe.

Pour toutes ces raisons, le SNES demande l'abandon des PPRE au profit de réelles modalités d'aide aux élèves.

Le SNES renouvelle sa demande d'étendre les deux heures d'ATP à tous les niveaux du collège, sans réduction des horaires disciplinaires pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves et de maintenir ces heures dans le service des enseignants. Avec des horaires d'enseignement suffisants, des possibilités de travail en groupes, des dédoublements, une diversification des approches et des pratiques pédagogiques, l'objectif à terme est bien que les élèves puissent se passer d'aide en dehors de la classe.

Au lycée, le débat sur la réforme du lycée général et technologique a montré la nécessité de repenser les conditions d'encadrement et d'accompagnement des élèves qui expriment clairement leur exigence d'un meilleur accompagnement.

Là encore, les réponses apportées par le projet initial ou contenues dans les derniers rapports ont été construites sur le glissement de l'aide et du soutien à l'extérieur du cours considéré uniquement comme « frontal ».

Le SNES s'oppose à cette conception de la construction des savoirs et de l'accès à l'autonomie. **La première priorité est de créer, dans la classe, les conditions permettant de lutter contre les implicites et de donner sens aux apprentissages** : temps en petits groupes permettant des formes d'individualisation non stigmatisante, interdisciplinarité, développement des compétences en documentation, possibilités d'accès à des pratiques culturelles et artistiques sont autant de pistes qu'il conviendrait de suivre au lieu d'imaginer des formes d'externalisation de l'aide.

Une telle réflexion exige de tirer le bilan des pratiques et contenus des séries technologiques qui ont permis dans un temps scolaire dépassant parfois les 30 heures de cours de réduire l'impact du travail personnel en dehors de la classe. Elle passe aussi par un investissement dans la vie scolaire (personnels stables et formés, salles de travail et d'études, accès élargi au CDI doté de personnels enseignants documentalistes plus nombreux...).

Elle ne doit pas occulter la nécessité de répondre simultanément aux demandes des lycéens de possibilités réelles d'un engagement citoyen reconnu dans l'établissement.

Les demandes du SNES :

- **abandonner le dispositif actuel d'accompagnement éducatif au collège**
- **ne pas déconnecter la problématique de l'accompagnement de la réflexion sur les conditions de travail en classe, les contenus, les pratiques ainsi que sur le rôle et la place du travail personnel de l'élève aux différents niveaux de la scolarité**
- **aborder cette question en lien avec celle de la globalité du temps de l'élève en évitant de séparer les différentes activités et temps d'apprentissage**
- **Donner les moyens aux équipes de l'échange collectif dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles qui permettent d'appréhender l'ensemble de la scolarité du jeune**
- **Intégrer ces dimensions dans la formation initiale et continue des personnels.**